

La Présidente du Département,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des animateurs, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
Considérant que le poste vacant n'a pu être pourvu par la voie du détachement ou de la mutation ;
Sur proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Un concours sur titres est ouvert par le Département de la Charente-Maritime en vue du recrutement d'un assistant socio-éducatif hospitalier (éducateur spécialisé) - F/H afin de pourvoir un poste vacant au Foyer départemental de l'enfance.

ARTICLE 2 : Les conditions de diplôme et de constitution des dossiers de candidature sont fixées conformément à l'avis de concours annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les dossiers de candidature devront être adressés **avant le 10 avril 2025** à :

Madame la Présidente du Département de la Charente-Maritime
Direction des ressources humaines
85, boulevard de la République - CS 60003
17076 - LA ROCHELLE CEDEX 9

ARTICLE 4 : Le jury se réunira le mardi 6 mai 2025 à la Maison de la Charente-Maritime, 85 boulevard de la République à La Rochelle.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le - 4 FEV. 2025

Pour la Présidente du Département,
La Vice-Présidente,



Chantal GUIMBERTEAU

DESTINATAIRES :

- DRH PEPS. (1 ex)
- Foyer de l'enfance (1 ex)
- DEF (pour info) (1 ex)
- **PREFECTURE** (1 ex)
 . Contrôle